

Il en est résulté inconséquence et confusion. Dans certains cas, tels ceux de l'eau douce et des déchets, les délégations ont négocié le texte du Secrétariat ligne par ligne. Dans d'autres cas, tels celui des océans, les délégations ont proposé leurs propres points du programme pour Agenda 21. Dans d'autres cas encore, tels ceux des forêts et de la biodiversité, le Groupe de travail n'est même pas arrivé à négocier l'ébauche d'Agenda 21 et les délégations ont été invitées à soumettre au Secrétariat des observations écrites concernant les points du programme en vue du PrepCom IV.

Néanmoins, les délégations ont quitté le PrepCom convaincues de la nécessité de traiter d'Agenda 21 et déterminées à faire leur marque sur les points du programme qui seront négociés au PrepCom IV.

Malgré la confusion dans les débats du Groupe de travail, des négociations très intensives de la structure d'ensemble d'Agenda 21 ont toutefois eu lieu durant la dernière semaine du Comité plénier. Le débat a été déclenché par une ébauche de décision du G-77 et une proposition ultérieure du CANZ sur le même sujet. L'ébauche du G-77 avait pour but d'attirer l'attention davantage sur le développement dans les chapitres d'Agenda 21 et devait identifier les moyens de mettre en oeuvre les activités convenues en assurant des ressources financières, le transfert de technologie, la mise en valeur des ressources humaines et l'établissement d'un potentiel institutionnel. Leur texte demandait aussi une différenciation claire entre pays développés et pays en développement dans les attentes relatives à l'action dans le cadre d'Agenda 21. La proposition du CANZ devait assurer que chaque question intersectorielle corresponde également à un chapitre explicite dans Agenda 21. Cet objectif du CANZ a été proposé pour faciliter la négociation d'un seul ensemble pour Agenda 21 et d'éviter de séparer les questions du transfert de technologie et des ressources financières, qui sont du plus grand intérêt pour les pays du G-77, des questions sectorielles telles les forêts et les océans qui sont nos plus grandes priorités à nous. Après deux séances de négociations intensives sous la présidence de Tommy Koh, un texte qui rencontre à la fois les objectifs du G-77 et ceux du CANZ a été approuvé.

## RÉSULTATS ET ÉVALUATION

La structure convenue d'Agenda 21 exige maintenant que chaque chapitre identifie trois catégories d'activités : les politiques et les actions relatives à la gestion, la collecte des données et la collaboration régionale et internationale. Chacune des questions intersectorielles correspondra également à son propre chapitre pour Agenda 21. Il reste à voir comment les questions de politiques intersectorielles pourront être insérées dans cette structure. Finalement, la structure convenue d'Agenda 21 fournit au Secrétariat un cadre lui permettant d'établir les coûts relatifs aux points du programme dans le cadre d'Agenda 21, une obligation dictée au Secrétariat par la résolution 44/228 de l'AGNU.